

CONCOURS
« Un moment d'évasion cet été »
RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

1. DURÉE DU CONCOURS

Le concours « Un moment d'évasion cet été! » se déroule à Montréal et à Québec, à compter du mercredi 10 mai 2023 et se termine le jeudi 15 juin 2023 à 23h59.

2. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à toute personne qui :

- a. Réside à Montréal ou à Québec;
- b. Est âgée de 18 ans ou plus au moment du concours. Métro Média pourra, à son entière discrétion, exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un participant. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification du participant.

Est exclue toute personne ayant un lien familial avec un/des employés/actionnaires de Métro Média ou de Aventures Plein Air. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraînera automatiquement sa disqualification du concours.

3. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer, aucun achat n'est requis. Vous devez compléter le formulaire disponible sur le site de Journal Métro ou Métro Québec, et remplir tous les champs obligatoires. Limite d'une participation par personne, par adresse courriel et par jour.

Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou de manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification.

Aucune participation ne sera acceptée après l'échéance pour quelque raison que ce soit. Les participations reçues après l'échéance fixée seront rejetées.

4. LE PRIX

Quatre chèques-cadeaux d'une valeur de 175 \$ chacun. Métro remettra 2 chèques-cadeaux par gagnant, pour une valeur de 350 \$ par gagnant.

Ces chèques-cadeaux ne peuvent être utilisés pour des forfaits incluant l'hébergement ainsi que durant la période allant du 1^{er} novembre au 20 décembre et celle allant du 1^{er} avril au 15 mai.

A noter que toutes les réservations devront être effectuées sur le site internet de notre partenaire (www.aventurespleinair.com) en suivant toutes les instructions présentées

sur celui-ci.

Le prix doit être accepté électroniquement.

Valeur totale du prix : 700 \$.

Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra être retourné ou substitué à un autre prix, ni échangé en totalité ou en partie contre de l'argent. Ce prix n'est pas transférable à une autre personne.

** Aucun échange, aucune valeur monétaire.*

** Ne peut être copié ou revendu.*

**Le tirage au sort aura lieu aux bureaux de Métro Média le :
vendredi 16 juin 2023 à 14h.**

5. GAGNANTS

Les gagnants seront choisis de façon aléatoire. Ils seront mis au courant par courriel. Pour être déclarés gagnants, les participants sélectionnés lors du tirage au sort devront :

- a. Répondre au message envoyé par courriel de la part de Métro dans les 2 jours ouvrables suivant la sélection de leur inscription.
- b. Signer le formulaire de déclaration d'acceptation du prix tel que décrit au présent règlement.
- c. À la réception du formulaire d'acceptation du prix signé par les participants sélectionnés, Métro Média communiquera avec les gagnants afin de les informer de la procédure pour récupérer leur prix.

En participant à ce concours, vous consentez à ce que votre nom, le nom de votre ville et province de résidence, votre image et vos déclarations soient communiqués et utilisés sans compensation par Métro Média à des fins de promotion ou autres, en lien avec le concours.